

## ARRETE DE VOIRIE

Le maire de La Chapelle Saint-Ursin (Cher),

Vu la demande datée du 07 juin 2024 présentée par la société BBF RESEAUX-SAINT ELOI à DARDILLY 69134 - TSA 70011 CHEZ SOGELINK, sollicitant l'occupation du domaine public le 04 iuillet 2024 pour des travaux de réparation câble BT après localisation précise du défaut par ENEDIS.

Vu le Code de la Route.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 : L.2213-1 à L.2213-6.

Considérant qu'il y a lieu de permettre l'exécution des travaux projetés et d'assurer la sécurité publique,

## ARRETE

Article 1 : A l'occasion des travaux cités ci-dessus situés au, rue du Petit Poucet, à La Chapelle Saint Ursin, le stationnement sera interdit au droit des travaux, la circulation sera interdite ou alternée suivant les besoins de l'entreprise. Les lieux devront être restitués à l'identique une fois les travaux réalisés.

Article 2 : La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les soins du demandeur et la copie du présent arrêté sera affichée sur le lieu de son exécution.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis, pour exécution :

- au commissaire de la Police Nationale de Bourges,
- au service de la police municipale,
- au demandeur,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en Mairie, le 07 juin 2024

le maire-adioin

✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 10/06/2024











